

Fermeture des écoles et des crèches : l'activité partielle et le télétravail ne sont pas des modes de garde du jeune enfant !

Paris, le 7 avril 2021

Suite aux annonces du Président de la République de fermer les écoles et la nécessité de trouver des solutions pour les parents et les salariés des secteurs de premières lignes, la Fédésap souhaite que la Garde d'Enfants à Domicile puisse être mobilisée afin de rompre le cercle vicieux de l'activité partielle forcée !

La Fédésap a ainsi pu rappeler aux différents ministères concernés l'impérieuse nécessité de maintenir l'activité des entreprises de garde d'enfants à domicile pour ne pas contraindre un parent à faire le choix d'un télétravail forcé tout en gardant son ou ses enfants, ou pire ne pas avoir d'autre choix que de demander à son employeur le recours à l'activité partielle.

Dans cette perspective et suite aux annonces faites par le Ministre Taquet, vendredi 2 avril, la Fédésap se félicite d'avoir été entendue afin que les professionnels de la garde d'enfants à domicile puissent eux-mêmes être prioritaires pour faire garder leur(s) enfant(s) et qu'une solution d'accueil puisse leur être proposée.

Après trois confinements, la Fédésap souhaite que la garde d'enfants à domicile soit privilégiée à l'activité partielle pour les salariés n'ayant aucune solution adaptée !

Après 14 mois de crise sanitaire, l'un des grands enseignements de cette crise vue par les familles est que le télétravail n'est pas compatible avec la garde des enfants. Nombreux sont les parents qui par dépit demandent à leur employeur d'être mis en activité partielle.

Néanmoins, d'un point de vue prospectif, notons que des employeurs de plus en plus nombreux sollicitent les structures de garde d'enfants à domicile pour accompagner leurs salariés dans la gestion de leur quotidien. La région PACA crée un chèque « nounou » pour les parents empêchés de travailler, des élus demandent l'élévation temporaire du crédit d'impôt « services à la personne » de 50 à 80% sur le mois d'avril.

Autant de pistes de réflexions que la Fédésap souhaite débattre avec le Gouvernement pour « capitaliser » et anticiper de telles décisions. L'occasion également de souligner que la garde d'enfants à domicile est le seul mode de garde à pouvoir, de manière individualisée, massive, sécurisée et adaptée, répondre aux besoins de toutes les familles.

Ces propositions devront impérativement être travaillées dans le cadre des mesures de rebond que le Ministre Taquet souhaite promouvoir pour l'après-crise. « Gouverner, c'est prévoir ».

À propos de la Fédésap :

Fondée en 2007 par des dirigeants d'entreprises, la Fédésap représente les intérêts des entreprises de Services à la Personne et de Maintien à Domicile contribuant ainsi au développement de la filière du Domicile. La Fédésap fédère plus de 3 000 structures qui accompagnent chaque année plus de 650 000 personnes ou familles grâce au professionnalisme de quelques 100 000 salariés. Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les tutelles.

En savoir plus : www.fedesap.org

Contact presse

Diana Mazelin – Responsable Communication

@ : dmazelin@fedesap.org

Tél. : 01 75 43 77 20